

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-133 : AJOUT DE POINT A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

L'Espace socioculturel de St Germain du Bel Air a subi un vol par effraction, constaté par la gendarmerie de Gourdon, le mercredi 10 décembre 2014.

Entre autres préjudices, le vol de la caisse de la régie, qui contenait 54,00 €, est à déplorer.

Il convient donc d'ajouter un point à l'ordre du jour afin d'examiner l'avis sur la demande de constatation de la force majeure de la part du régisseur titulaire, et la prise en charge sur le budget de la Communauté de Communes Quercy Bouriane de la totalité de la somme, à savoir 54 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'ajout du point sus mentionné à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-134 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le procès verbal de la séance du 17 novembre 2014 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le procès verbal de la séance du 17 novembre 2014.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX - MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

Arrivée de Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

N°2014-135 : DECISION MODIFICATIVE N°5 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que les crédits budgétaires prévus en dépenses d'investissement, à l'opération n°55 « Maison Bouriane », à hauteur de 70 150,00 €, pour l'achèvement des travaux, ont été déterminés déduction faite de la pénalité à recevoir de l'entreprise titulaire du lot 2 « ossature bois charpente »,

Considérant que les dépenses d'investissement doivent être prévues pour leur montant total et non déduction faite de la pénalité, car cette dernière constitue une recette de fonctionnement à comptabiliser en tant que telle,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°5 suivante, afin de procéder au vote des crédits nouveaux nécessaires, à hauteur de 5 000,00 €, en dépenses d'investissement, à l'opération n°55 « Maison Bouriane », et en recettes de fonctionnement au chapitre 77 « Produits exceptionnels », comme suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
77-7711 Débits et pénalités perçus				5 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement		5 000,00 €		
Total		5 000,00 €		5 000,00 €

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				5 000,00 €
23-2313-55 Constructions en cours		5 000,00 €		
Total		5 000,00 €		5 000,00 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Après en avoir délibéré, et par 39 votes pour et 4 abstentions (Madame Paola Benastre, Pouvoir de Monsieur Patrice MAURY à Madame Paola Bénastre, Monsieur Jean-Louis Constant et Madame Sylvie Theulier), le Conseil Communautaire approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX - MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-136 : DECISION MODIFICATIVE N°6 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus en dépenses d'investissement, à l'opération n°57 « Couverture ADSL zones blanches », à hauteur de 15 500,00 €, pour les travaux d'extension de réseau à « La Mouline » et « Grandroque » sur la Commune de Concorès,

Considérant que ces crédits sont insuffisants afin de réaliser la totalité des travaux nécessaires, et doivent être complétés à hauteur de 4 200,00 €,

Considérant que les administrés concernés par ces travaux en financent le coût complémentaire,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°6 suivante, afin de procéder au vote des crédits nouveaux nécessaires, à hauteur de 4 200,00 €, en dépenses et recettes d'investissement, à l'opération n°57 « Couverture ADSL zones blanches », comme suit :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-21538-57 Autres réseaux		4 200,00 €		
13-1318-57 Autres subventions d'équipement transférables				4 200,00 €
Total		4 200,00 €		4 200,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Après en avoir délibéré, et par 39 votes pour et 4 abstentions (Madame Paola Benastre, Pouvoir de Monsieur Patrice MAURY à Madame Paola Bénastre, Monsieur Jean-Louis Constant et Madame Sylvie Theulier), le Conseil Communautaire approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX - MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-137 : DECISION MODIFICATIVE N°7 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que les crédits budgétaires prévus en dépenses de fonctionnement, au chapitre 012 « Charges de personnel » sont insuffisants et doivent être complétés à hauteur de 16 125,00 €, dont :

- 4 625,00 € concernant le personnel extérieur pour l'entretien des locaux, notamment de la médiathèque et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, d'une part,
- 11 500,00 € concernant le personnel de la Communauté de Communes, compte tenu du recrutement d'un nouvel agent en contrat emploi d'avenir pour le Relais Assistantes Maternelles et de l'évolution mécanique des rémunérations (avancements d'échelons et de grades ...), d'autre part,

Considérant que le chapitre 022 « Dépenses imprévues » dispose de crédits qui peuvent être virés au chapitre 012 « Charges de personnel », à hauteur de 7 478,00 €,

Considérant que les crédits prévus au compte 61522 « Entretien et réparations bâtiments » du chapitre 011 « Charges à caractère général » ne seront pas utilisés entièrement, et sont donc disponibles pour être virés partiellement, à hauteur de 4 311,00 €, au chapitre 012 « Charges de personnel »,

Considérant qu'une recette nouvelle doit être prévue au compte 74712 « Participations emploi d'avenir » du chapitre 74 « Dotations et participations », à hauteur de 4 336,00 €, concernant l'aide de l'Etat afférente au poste en contrat emploi d'avenir créé pour le Relais Assistantes Maternelles,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°7 suivante, afin de procéder :

- aux virements de crédits nécessaires, à hauteur de 11 789,00 €, en dépenses de fonctionnement, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues » et le compte 61522 « Entretien et réparations bâtiments », vers le chapitre 012 « Charges de personnel »,
- au vote de crédits nouveaux, à hauteur de 4 336,00 €, en recettes de fonctionnement, au compte 74712 « Participations emplois d'avenir ».

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
012-6218 Autre personnel extérieur		4 625,00 €		
012-6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale		50,00 €		
012-64111 Rémunération principale personnel titulaire		2 570,00 €		
012-64118 Autres indemnités personnel titulaire		1 010,00 €		
012-64162 Rémunération emplois d'avenir		5 855,00 €		
012-6451 Cotisations à l'URSSAF		595,00 €		
012-6453 Cotisations aux caisses de retraites		1 045,00 €		
012-6454 Cotisations aux ASSEDIC		375,00 €		
022 Dépenses imprévues	7 478,00 €			
011-61522 Entretien et réparations bâtiments	4 311,00 €			
74-74712 Participations emplois d'avenir				4 336,00 €
Total	11 789,00 €	16 125,00 €		4 336,00 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Après en avoir délibéré, et par 39 votes pour et 4 abstentions (Madame Paola Benastre, Pouvoir de Monsieur Patrice MAURY à Madame Paola Bénastre, Monsieur Jean-Louis Constant et Madame Sylvie Theulier), le Conseil Communautaire approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX - MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-138 : DECISION MODIFICATIVE N°8 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que le produit définitif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, perçu et reversé auprès du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Pays de Gourdon, s'élève à 1 361 546,00 €, au lieu de 1 358 060,00 € prévus initialement, compte tenu des bases définitives,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°8 suivante, au budget principal, afin d'augmenter les crédits prévus en section de fonctionnement, à hauteur de 3 486,00 €, en recettes, au chapitre 73 « Impôts et taxes », compte 7331 « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères », et en dépenses, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement » :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
73-7331 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				3 486,00 €
65-6554 Contributions aux organismes de regroupement		3 486,00 €		
Total		3 486,00 €		3 486,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Après en avoir délibéré, et par 39 votes pour et 4 abstentions (Madame Paola Benastre, Pouvoir de Monsieur Patrice MAURY à Madame Paola Bénastre, Monsieur Jean-Louis Constant et Madame Sylvie Theulier), le Conseil Communautaire approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX - MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-139 : DECISION MODIFICATIVE N°9 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que les tarifs applicables au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage prévoient notamment une caution de 150 € par emplacement,

Considérant que les cautions sont comptabilisées au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus », en recettes d'investissement lors de leur encaissement et en dépenses d'investissement lors de leur restitution,

Considérant que les crédits prévus à cet effet, d'un montant de 1 200,00 €, sont insuffisants, et doivent être complétés à hauteur de 900,00 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°9 suivante, au budget principal, afin de procéder au vote des crédits nouveaux nécessaires, à hauteur de 900,00 €, en recettes et dépenses d'investissement, au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées », comme suit :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-165 Dépôts et cautionnements reçus				900,00 €
16-165 Dépôts et cautionnements reçus		900,00 €		
Total		900,00 €		900,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Après en avoir délibéré, et par 39 votes pour et 4 abstentions (Madame Paola Benastre, Pouvoir de Monsieur Patrice MAURY à Madame Paola Bénastre, Monsieur Jean-Louis Constant et Madame Sylvie Theulier), le Conseil Communautaire approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX - MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-140 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE SPANC

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que les crédits budgétaires prévus en dépenses de fonctionnement sont insuffisants et doivent être complétés à hauteur de 1 460,00 €, dont :

- 1 200,00 € au chapitre 011 « Charges à caractère général », pour la maintenance du logiciel de gestion et la prestation de service rendue par le SYMICTOM du Pays de Gourdon afin de remplacer l'agent en congé maladie,
- 30,00 € au chapitre 012 « Charges de personnel », afin d'ajuster les crédits afférents à la médecine du travail,
- 153,00 € au chapitre 65 « Charges diverses de gestion courante », pour l'admission en non valeur de recettes de contrôles devenues irrécouvrables,
- 77,00 € au chapitre 77 « Charges exceptionnelles », pour l'annulation d'un titre de recettes afférent à un contrôle de conception, émis par erreur,

Considérant que le chapitre 022 « Dépenses imprévues » dispose de crédits qui peuvent être virés au chapitre 011 « Charges à caractère général », à hauteur de 83,00 €,

Considérant qu'une recette nouvelle doit être prévue au chapitre 77 « Produits exceptionnels », à hauteur de 1 339,00 €, concernant l'indemnisation du congé maladie ordinaire de l'agent, par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Caisse Nationale de Prévoyance au titre de l'assurance du personnel,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Considérant qu'une recette nouvelle doit être prévue au chapitre 78 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », à hauteur de 38,00 €, afin de réduire de 38,00 € la provision constituée en 2013 à hauteur de 76,00 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 suivante, afin de procéder :

- au virement de crédits, à hauteur de 83,00 €, en dépenses de fonctionnement, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues »,
- au vote de crédits nouveaux, à hauteur de 1 377,00 €, en recettes de fonctionnement, aux chapitres 77 « Produits exceptionnels » et 78 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ».

Budget Annexe Spanc - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-615 Entretien et réparations		300,00 €		
011-618 Services extérieurs divers		900,00 €		
012-6475 Médecine du travail, pharmacie		30,00 €		
65-6541 Créances admises en non valeur		153,00 €		
67-673 Titres annulés sur exercices antérieurs		77,00 €		
022 Dépenses imprévues	83,00 €			
77-778 Autres produits exceptionnels				1 339,00 €
78-7817 Reprises sur dépréciation des actifs circulants				38,00 €
Total	83,00 €	1 460,00 €		1 377,00 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Après en avoir délibéré, et par 39 votes pour et 4 abstentions (Madame Paola Benastre, Pouvoir de Monsieur Patrice MAURY à Madame Paola Bénastre, Monsieur Jean-Louis Constant et Madame Sylvie Theulier), le Conseil Communautaire approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX - MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Nathalie DENIS

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-141 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Le comptable public présente les titres de recettes ci après listés, d'un montant total de 2985,03 €, pour admission en non valeur, suite à leur non recouvrement :

Budget Principal (2 832,03 €) :

- titre 24/2011 pour 14,00 € (pesées pont-bascule)
- titre 84/2012 pour 0,02 € (subvention Maison Commune Emploi Formation - Maison de l'Emploi du Pays Bourian)
- titre 137/2012 pour 2 529,50 € (taxe de séjour)
- titre 141/2012 pour 95,25 € (taxe de séjour)
- titre 142/2012 pour 114,69 € (taxe de séjour)
- titre 192/2012 pour 6,00 € (pesées pont-bascule)
- titre 454/2012 pour 0,30 € (taxe de séjour)
- titre 27/2013 pour 8,00 € (pesées pont-bascule)
- titre 91/2013 pour 10,50 € (taxe de séjour)
- titre 132/2013 pour 12,00 € (pesées pont-bascule)
- titre 148/2013 pour 41,17 € (taxe de séjour)
- titre 272/2013 pour 0,60 € (loyer 10/2013 Moulin Delsol)

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget annexe SPANC (153,00 €) :

- titre 95/2012 pour 76,00 € (contrôle réalisation installation nouvelle)
- titre 8/2013 pour 77,00 € (contrôle conception installation nouvelle)

Il est proposé de ne pas admettre en non valeur le titre de recettes 137/2012 du Budget Principal, d'un montant de 2 529,50 €, compte tenu de la démarche de recouvrement toujours en cours, le débiteur ayant informé la collectivité qu'il procédait au règlement.

Il convient donc d'admettre en non valeur la somme de 455,53 €, dont 302,53 € au Budget Principal et 153,00 € au Budget annexe SPANC.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve l'admission de la somme de 455,53 € en non valeur.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

Arrivée de Madame Nathalie DENIS

N°2014-142 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES AU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Il est proposé de fixer les modalités de calcul des provisions pour créances douteuses selon l'ancienneté de ces dernières, comme suit :

- Créance prise en charge en N-3 : provision de 100%
- Créance prise en charge en N-2 : provision de 75%
- Créance prise en charge en N-1 : provision de 50%
- Créance prise en charge en N (mais supérieure à 6 mois) : provision de 25%

Considérant ces modalités de calcul, il convient de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 6 966,50 € pour l'année 2014, selon l'état détaillé ci-après :

Exercice	N° de pièce	Objet du titre	Reste à recouvrer	% Provision	Montant provision
2013	T-341	taxe de séjour	216,00	0,5	108,00
		Sous-total	216,00		108,00
2013	T-506750635	révision de prix gravillons entretien voirie	1 147,44	0,5	573,72
		Sous-total	1 147,44		573,72

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

2013	T-154	loyer 03/13 logement Milhac	476,52	0,5	238,26
2013	T-187	loyer 06/13 logement Milhac	485,49	0,5	242,75
2013	T-275	loyer 09/13 logement Milhac	485,49	0,5	242,75
2013	T-291	loyer 10/13 logement Milhac	485,49	0,5	242,75
2013	T-381	loyer 11/13 logement Milhac	485,49	0,5	242,75
2013	T-544	loyer 12/13 logement Milhac	485,49	0,5	242,75
2014	T-12	loyer 01/14 logement Milhac	485,49	0,25	121,37
2014	T-120	loyer 04/14 logement Milhac	485,49	0,25	121,37
2014	T-178	loyer 06/14 logement Milhac	488,86	0,25	122,22
2014	T-226	loyer 07/14 logement Milhac	488,86	0	-
		Sous-total	4 852,67		1 816,97
2013	T-483	participation matériel de réception	559,73	0,5	279,87
		Sous-total	559,73		279,87
2014	T-61	taxe de séjour	87,50	0,25	21,88
		Sous-total	87,50		21,88
2014	T-107	taxe de séjour	193,80	0,25	48,45
		Sous-total	193,80		48,45
2014	T-106	taxe de séjour	116,40	0,25	29,10
		Sous-total	116,40		29,10
2014	T-108	taxe de séjour	100,08	0,25	25,02
		Sous-total	100,08		25,02
2012	T-137	taxe de séjour	2 529,50	0,75	1 897,13
		Sous-total	2 529,50		1 897,13
2014	T-87	taxe de séjour	411,00	0,25	102,75
		Sous-total	411,00		102,75
2014	T-99	taxe de séjour	755,00	0,25	188,75
		Sous-total	755,00		188,75
2013	T-188	loyer 07/13 commerce Milhac	577,13	0,5	288,57
2013	T-256	loyer 09/13 commerce Milhac	577,13	0,5	288,57
2013	T-278	loyer 10/13 commerce Milhac	577,13	0,5	288,57
2013	T-294	loyer 11/13 commerce Milhac	577,13	0,5	288,57
2013	T-384	loyer 12/13 commerce Milhac	577,13	0,5	288,57
2013	T-545	loyer 01/14 commerce Milhac	577,13	0,5	288,57
2014	T-15	loyer 02/14 commerce Milhac	573,76	0,25	143,44
2014	T-225	loyer 08/14 commerce Milhac	577,13	0	-
		Sous-total	4 613,67		1 874,86
		Total	15 582,79		6 966,50

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la proposition ci avant énoncée de constitution de provision pour créances douteuses et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-143 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCE DOUTEUSE AU BUDGET ANNEXE SPANC

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que le titre de recette n°112 (forfait de contrôle de conception d'une installation d'assainissement non collectif à Gourdon) de l'exercice 2012, au budget annexe SPANC, d'un montant total de 77,00 €, présente un risque de non recouvrement,

Il est proposé de constituer une provision pour créance douteuse, pour l'année 2014, à hauteur de 50% du montant restant à recouvrer, soit de 38,00 €.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la proposition ci avant énoncée de provision pour créance douteuse et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-144 : SINISTRE SUR VEHICULE CONSECUTIF A UN DEFAUT D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE - VERSEMENT DU MONTANT DE LA FRANCHISE A MR PERRY

Rapporteur : Daniel SOULADIE

M. Perry Alexandre, domicilié Gagnepas à Gourdon, a endommagé les pneus de son véhicule suite au passage dans un « nid de poule », le 24 septembre 2014, rue du Corps Franc Pommiès dans la Commune de Gourdon.

En tant que gestionnaire de la voirie d'intérêt communautaire, la Communauté de Communes Quercy Bouriane est responsable de ce défaut d'entretien de la chaussée.

Toutefois, suite au sinistre, M. Perry a aussitôt procédé à la réparation de son véhicule, indispensable à l'exercice de son activité professionnelle, et par conséquent réglé la facture des réparations qui s'élève à 386,80 €.

Dans le cadre de l'assurance responsabilité civile de la collectivité, la facture a alors été adressée à la compagnie d'assurance de la Communauté de Communes.

La franchise s'élevant à 277,00 €, M. Perry a reçu un remboursement de 109,80 € en dédommagement du sinistre survenu sur son véhicule.

Considérant la responsabilité de la Communauté de Communes en tant que gestionnaire de la voirie, il convient de verser le reste à charge de 277,00 € à M. Perry.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 38 votes pour et 6 votes contre (Madame Paola Benastre, Pouvoir de Monsieur Patrice Maury à Madame Paola Bénastre, Monsieur Jean-Louis Constant, Madame Sylvie Theulier, Monsieur Bruno Sabatier, Madame Marie-Chantal Laurent) :

- valide le versement de 277,00 € à M. Perry, correspondant au différentiel entre le montant des réparations et le remboursement perçu au titre de l'assurance de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-145 : MODIFICATION DES STATUTS

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

I- Compétence optionnelle « Action sociale »

Suite à la réforme des rythmes scolaires (décret 2013-77 du 24 janvier 2013), les élus communautaires, dans le cadre de la commission « Initiatives solidaires et entreprises sociales », ont conduit une réflexion sur l'organisation de la compétence d'accueil des enfants en dehors des périodes scolaires (accueil extra-scolaire) et pendant les périodes scolaires (péri-scolaire).

Pour mémoire, le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés. Il s'agit :

- de la période d'accueil du matin avant la classe,
- du temps méridien (de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi comprenant le cas échéant un temps de restauration),
- de la période d'accueil du soir immédiatement après la classe.

Il convient également de préciser que les accueils extrascolaires du mercredi sont requalifiés en péri-scolaire du fait que les enfants ont cours le mercredi matin.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

L'organisation de ces temps d'activités périscolaires a été définie au niveau de chaque regroupement pédagogique intercommunal du territoire en concertation avec les enseignants, les parents et les Mairies sièges des écoles.

Il en ressort une évolution de la compétence périscolaire vers un service de proximité dont l'échelon pertinent est la commune, afin d'assurer une plus grande lisibilité pour les parents et favoriser les articulations entre les temps d'enseignements et les temps périscolaires aux spécificités de chaque école.

En conséquence, il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes pour préciser la répartition de la compétence en matière de périscolaire entre les Communes et l'intercommunalité de la manière suivante :

Les Communes deviennent compétentes pour l'organisation des temps périscolaires sur les périodes du matin, du midi et du soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; la Communauté de Communes Quercy Bouriane reste compétente pour l'organisation des temps périscolaires du mercredi après-midi.

Il est donc proposé de modifier la rédaction des statuts de la manière suivante, dans le bloc de compétences optionnelles, 5^{ème} tiret de la compétence « Action sociale » :
« organisation d'actions périscolaires en direction des enfants des écoles primaires » devient « organisation d'actions périscolaires en direction des enfants des écoles primaires les mercredis après-midi à partir de la pause méridienne. Les communes restent compétentes pour l'organisation d'actions périscolaires en direction des enfants des écoles primaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur les temps d'accueil du matin avant la classe, sur les temps méridiens, sur les temps d'accueil immédiatement après la classe, et les mercredis matin sur les temps d'accueil avant la classe. »

II- Développement économique / retrait de l'extension de la ZA des Millepoises au Vigan

Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et d'un contexte économique dégradé contribuant à réduire significativement les ressources de la collectivité, il convient de revoir à la baisse le programme d'investissement de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Lors de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Haute-Bouriane, la Commune du Vigan a transféré à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane des terrains, au titre de réserves foncières pour l'extension de la ZA des Millepoises.

Ces terrains avaient fait l'objet d'une mention spécifique dans les statuts de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane au sein de la compétence obligatoire « Développement économique ».

Considérant que ce projet a été abandonné, il est proposé de restituer ces terrains à la Commune du Vigan et en conséquence, de modifier les statuts de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane sur la base de la proposition de rédaction suivante :

« 2) Création, aménagement, extension, gestion de zones susceptibles d'accueillir l'extension ou l'installation d'activités économiques à caractère industriel, artisanal; les zones d'activités communautaires comprennent la zone de la Croix de Pierre à Gourdon, la zone d'activités de Cougnac à Payrignac, et l'extension de la zone d'activités des Millepoises au Vigan. » devient

« 2) Création, aménagement, extension, gestion de zones susceptibles d'accueillir l'extension ou la création d'activités économiques à caractère industriel, artisanal ; les zones d'activités communautaires comprennent la zone de la Croix de Pierre à Gourdon, la zone d'activités de Cougnac à Payrignac. »

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide les modifications des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-146 : SUPPRESSION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 2 septembre 2014, avait validé la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30 hebdomadaire).

L'agent qui occupait le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet était intercommunal. En effet, il exerçait à mi-temps à la Communauté de Communes Quercy Bouriane et à mi-temps à la Commune d'Uzech les Oules.

Cet agent a demandé et obtenu sa mutation vers une autre collectivité, à compter du 25 novembre 2014. Il convient donc de supprimer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet qui n'aura plus à être pourvu, et ce à compter du 15 décembre 2014.

Un avis sur cette suppression de poste a été sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Madame Marie-Chantal Laurent ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la suppression du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h30) à compter du 15 décembre 2014,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-147 : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

L'agent qui occupe actuellement le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, répondant aux conditions requises, s'est présenté et a obtenu le concours de rédacteur, en mars 2014.

Afin de promouvoir cet agent, il est proposé de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet qui n'aura plus à être pourvu, et ce à compter du 1^{er} janvier 2015.

Un avis a été sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015,
- valide la suppression du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2015,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-148 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

L'agent qui occupe actuellement le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, répondant aux conditions d'ancienneté et d'échelon requises, s'est présenté et a obtenu l'examen professionnel d'adjoint technique de 1^{ère} classe, en mai 2012.

Afin de promouvoir cet agent, il convient de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet qui n'aura plus à être pourvu, et ce à compter du 1^{er} janvier 2015.

Un avis a été sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015,
- valide la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2015,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-149 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

L'agent qui occupe actuellement le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet, répondant aux conditions d'ancienneté et d'échelon requises, s'est présenté et a obtenu l'examen professionnel d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, en mai 2014.

Afin de promouvoir cet agent, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet qui n'aura plus à être pourvu, et ce à compter du 1^{er} janvier 2015.

Un avis a été sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valider la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015,
- valide la suppression du poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2015,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-150 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Considérant la création du poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet,

Considérant que le régime indemnitaire actuellement en vigueur au sein de la Communauté de Communes ne prévoit pas les indemnités afférentes à ce grade,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Proposition est faite au Conseil Communautaire de modifier le régime indemnitaire applicable à la filière animation de la manière suivante :

Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) :

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Animation	Animateur (à partir du 6 ^{ème} échelon)	857,82 €	2

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Indemnité d'Exercice des Missions (IEM) :

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Animation	Animateur	1 492,00 €	2
Animation	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	1 153,00 €	1,3
Animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1 153,00 €	1,3

Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) :

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Animation	Animateur (jusqu'au 5 ^{ème} échelon)	588,69 €	4
Animation	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	464,30 €	4
Animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	449,29 €	4

Les montants annuels de référence sont ceux en vigueur au 1^{er} juillet 2010 pour l'IFTS et l'IAT, et au 1^{er} janvier 2012 pour l'IEM. Ils sont revalorisés automatiquement par indexation sur la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale, pour l'IFTS et l'IAT.

Les termes des délibérations du 30 septembre 2009, 14 avril et 2 juillet 2010, 9 février et 21 septembre 2011, 5 décembre 2012, 20 septembre 2013 et 2 juillet 2014 restent inchangés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les modifications du régime indemnitaire ci avant présentées et autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-151 : APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE SON PLAN D' ACTIONS

Rapporteur : Patrick LABRANDE

La Communauté de Communes Quercy Bouriane a initié une démarche de réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Une délibération du Conseil Communautaire en date du 30 janvier 2013 (n°2013-020) a validé la sollicitation auprès du Fonds National de Prévention d'une subvention pour ce projet d'évaluation des risques professionnels. Le FNP a octroyé une subvention à la Communauté de Communes Quercy Bouriane, d'un montant de 6 880,00 €, dont un acompte de 40% a déjà été versé.

Cette démarche de prévention a été validée par un avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 27 février 2013, puis réalisée selon la méthodologie proposée par le Centre de Gestion du Lot et en lien avec le service prévention.

Un comité de pilotage a été constitué avec les responsables des services, 3 élus, l'assistant de prévention de la Collectivité, et le responsable du service prévention du Centre de Gestion.

Ce comité de pilotage, après avoir analysé les risques, puis identifié les mesures de prévention déjà existantes et celles devant être mises en place, propose, à présent, un plan d'actions et de prévention pluri annuel (joint en annexe). Après sa validation, ce plan d'actions devra être examiné en Comité Technique Paritaire, puis transmis au Fonds National de Prévention afin que celui-ci procède au versement du solde de la subvention.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le document unique d'évaluation des risques professionnels et son plan d'actions et de prévention,
- s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions et de prévention pluri annuel,
- approuve la demande de versement du solde de subvention auprès du Fonds National de Prévention, une fois le plan d'actions et de prévention validé par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Lot,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-152 : CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le calendrier des prochaines séances comme suit :

- le mercredi 4 février 2015 à 18h30 en salle de conférences de la Maison Communautaire,
- le mercredi 18 mars 2015 à 18h30 en salle de conférences de la Maison Communautaire,
- le mercredi 15 avril 2015 à 18h30 en salle de conférences de la Maison Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le calendrier des séances du Conseil Communautaire comme énoncé ci avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-153 : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE ST GERMAIN DU BEL AIR POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA PLUS VALUE QUALITATIVE DES TRAVAUX SUR LA VOIE COMMUNALE N°1

Rapporteur : Gérard GAYDOU

La Communauté de Communes Quercy Bouriane a réalisé des travaux sur la voie communale n°1 à St Germain du Bel Air, dont une partie représente une plus-value qualitative prise en charge par la Commune.

La part des travaux relevant de la Commune résulte de la différence entre le revêtement en béton désactivé et l'enduit bicouche financé par la Communauté de Communes.

La plus-value qualitative restant à charge de la Commune s'élève à 5 691,72 € HT et se détermine comme suit :

- 205,70 m2 de trottoirs au prix unitaire de 38 € HT / m2 pour le béton désactivé, soit 7 816,60 € HT au total

- 205,70 m2 de trottoirs en enduit bicouche réalisé manuellement au prix unitaire de 10,33 € HT / m2, soit 2 124,88 € HT au total.

- plus-value qualitative : 7 816,60 € HT – 2 124,88 € HT = 5 691,72 € HT

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la participation financière de la Commune de St Germain du Bel Air pour la prise en charge de la plus-value qualitative des travaux sur la voie communale n°1, à hauteur de 5 691,72 € HT.
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles à la perception de cette participation financière.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-154 : ABANDON DU PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION D'UN LOCAL COMMERCIAL EN OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL A GOURDON - RESILIATION DES MARCHES DE TRAVAUX

Rapporteur : Gérard GAYDOU

Dans le cadre de la compétence « *Développement Touristique : Aménagement et gestion d'équipements structurants pour la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique du territoire* », le Conseil Communautaire, par délibération n°2013-088 du 10 avril 2013 validait l'opération de réhabilitation et extension d'un local commercial en Office de Tourisme Intercommunal à Gourdon pour un montant de 440 000,00 € HT ainsi que son plan de financement,

Par décisions n°2013-42 du 14 Octobre 2013 et n°2013-48 du 9 Décembre 2013, Madame la Présidente attribuait les marchés de travaux pour un montant global de 252 257,28 € HT.

Compte tenu de l'évolution de la situation financière des collectivités territoriales, la Communauté de Communes Quercy Bouriane n'est plus en mesure de porter le projet tel qu'il avait été calibré à l'origine. La conférence des maires du 5 novembre 2014 a donc proposé l'arrêt de l'opération.

Il est nécessaire de formaliser la décision d'abandon du projet pour motif d'intérêt général par la résiliation des marchés de travaux passés et de fixer le montant des indemnités forfaitaires qui seront versées aux entreprises pour les dédommager de la non réalisation des travaux.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Cahier des Clauses Administratives Générales qui s'applique aux marchés publics de travaux prévoit à son article 46.4 une indemnité de résiliation de 5 % du montant HT des prestations non réalisées du marché initial.

En vertu de la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 avril 2014 lui donnant délégation, Madame la Présidente pourra procéder à la résiliation des marchés de prestations intellectuelles : marché de Contrôle Technique, marché de Coordination Sécurité et Protection de la Santé, marchés de Maitrise d'œuvre et d'Assistance à Maitrise d'ouvrage.

Il convient par ailleurs d'informer les différents organismes financeurs de l'arrêt de l'opération.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Madame Paola Benastre ne participe pas au vote. Monsieur Patrice Maury, ayant donné pouvoir à Madame Paola Bénastre, ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 38 votes pour, 3 abstentions (Monsieur Jean-Louis Constant, Monsieur Christian Lalande et Madame Sylvie Theulier) et 1 vote contre (Pouvoir de Monsieur Jean-Pierre Cousteil à Monsieur Christian Lalande) :

- valide l'abandon du projet de réhabilitation et d'extension d'un local commercial en Office de Tourisme Intercommunal à Gourdon,
- autorise Madame la Présidente à résilier l'ensemble des marchés de travaux,
- fixe les indemnités de résiliation des marchés de travaux (total 11 628,58 €) comme suit :

Lots	Libellé	Titulaire	Indemnité de résiliation
Lot n°1	Démolition - Gros Œuvre - VRD	DE NARDI	3 018,43 €
Lot n°2	Charpente métallique – serrurerie	METAL FER CREATION	986,99 €
Lot n°3	Etanchéité	TECHNIFEU	671,46 €
Lot n°4	Menuiseries extérieures	ALUMINIUM SERVICE	1 704,18 €
Lot n°5	Menuiseries intérieures	SOPREM	392,83 €
Lot n°6	Plâtrerie – plafonds suspendus	VIGIE	1 046,83 €
Lot n°7	Revêtements de sols durs	JOFRE	445,30 €
Lot n°8	Peintures	RODES	271,60 €
Lot n°9	Chauffage – climatisation – ventilation	BOUSCASSE	1 180,73 €
Lot n°10	Plomberie – sanitaire	DOMO 24	485,31 €
Lot n°11	Electricité	DOMO 24	1 424,92 €

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-155 : CRECHE DE L'HIVERNERIE - MODIFICATION DU COUT DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Gérard GAYDOU

Par une délibération du 5 mars 2014 (n°2014-028), le Conseil Communautaire validait l'avant-projet définitif de l'opération de réalisation de la crèche et du relais assistantes maternelles de l'Hivernerie, estimée à 880 000,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération était le suivant :

- Etat (DETR)	280 000,00 €
- Conseil Régional Midi Pyrénées	100 000,00 €
- Conseil Général	100 000,00 €
- Caf	140 000,00 €

De nouvelles contraintes relatives au désamiantage des locaux ainsi qu'à l'amélioration des performances thermiques du bâtiment sont apparues et ont nécessité des études techniques complémentaires. Lors de ces études, l'équipe de maîtrise d'œuvre a pu dégager des économies, en modifiant certains postes de travaux du projet initial (espaces biberon et bibliothèque, préau, mobilier), de manière à amortir l'impact des surcoûts liés au désamiantage et au renforcement de la performance thermique.

Le nouveau montant prévisionnel de l'opération s'élève par conséquent à 1 145 000,00 € HT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

La réunion de travail du 13 novembre dernier, avec les services de la Sous-préfecture de Gourdon et la CAF du Lot, a permis de définir le financement possible de l'opération, compte tenu de ses nouvelles orientations.

Dès lors, le Conseil Communautaire, réuni en séance le 17 novembre 2014, a délibéré (délibération n°2014-132) pour un renoncement à la DETR 2014 et un dépôt de dossier de subvention amendé au titre de la DETR 2015.

Il convient d'actualiser le montant global de l'opération et de modifier son plan de financement comme suit :

- Etat (DETR)	280 000,00 €
- Conseil Régional Midi Pyrénées	100 000,00 €
- Conseil Général	100 000,00 €
- Caf	320 000,00 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le nouveau montant de l'opération qui s'élève à 1 145 000,00 € HT,
- valide le nouveau plan de financement détaillé ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-156 : COUVERTURE ADSL - FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU A « LA MOULINE » ET « GRANDROQUE » SUR LA COMMUNE DE CONCORES

Rapporteur : Gérard GAYDOU

Le réseau de desserte Haut Débit de la Communauté de Communes Quercy Bouriane ne couvre actuellement pas les hameaux de « la Mouline » et « Grandroque » sur la Commune de Concorès.

Une étude rendue par la Société Alsatis, fournisseur d'accès, conduit à une solution technique permettant de pallier à cette absence de réseau par la mise en place de deux supports qui permettront d'assurer la couverture des 2 hameaux concernés et le raccordement au réseau. Le montant de ces travaux est chiffré à 19 688,01 € TTC.

Le budget de la Communauté de Communes prévoit un niveau d'investissement possible à hauteur de 15 500,00 € pour ces travaux. Par ailleurs, compte tenu des contraintes budgétaires, le bureau des maires réuni le 13 août 2014, a décidé de ne pas abonder cette opération en crédits supplémentaires.

Il s'agit de trouver un financement pour les 4 188,01 € restants.

L'ensemble des administrés concernés par ces travaux se sont concertés et proposent une participation financière à ces travaux pour en permettre leur réalisation.

Considérant que cette participation financière est possible sous réserve qu'elle soit équivalente pour l'ensemble des usagers ;

Considérant les 17 courriers mentionnés ci-dessous des habitants concernés par cette desserte, proposant une participation financière à ces travaux, pour les montants suivants :

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- Lettre de M. LEBON Pierre en date du 13-11-2014 : participation proposée de 199.42 €,
- Lettre de Mme CHORD Claudine du 8-11-2014 : participation proposée de 199.42 €,
- Lettre de M. et Mme FRANCOUAL Michel du 10-11-2014 : participation proposée de 199.43 €,
- Lettre de M. VIELCAZAL Jean-Gabriel du 20-11-2014 : participation proposée de 199.43 €,
- Lettre de M. VIELCAZAL Christophe du 11-11-2014 : participation proposée de 199.43 €,
- Lettre de Mme WILBAUX Anne du 20-11-2014 : participation proposée de 199.43€,
- Lettre de M. et Mme ANCELIN Thierry du 10-11-2014 : participation proposée de 199.43 €,
- Lettre de M. VILARD Pascal du 10-11-2014 : participation proposée de 199.43 €,
- Lettre de M. DELBOS Philippe du 15-11-2014 : participation proposée de 199.43 €,
- Lettre de Mme BOUYGUES Jeanne du 10-11-2014 : participation proposée de 199.43 €,
- Lettre de Mme BENNET Yvonne du 10-11-2014 : participation proposée de 199.43 €,
- Lettre de Mme VIDAL Josette du 12-11-2014 : participation proposée de 199.43 €,
- Lettre de Mme RAFFIN Francine du 20-11-2014 : participation proposée de 199.43 €,
- Lettre de M. COURTIOL Christian du 8-11-2014 : participation proposée de 199.43 €,
- Lettre de M. RAKOTOARISSON du 10-11-2014 : participation proposée de 199.43 €,
- Lettre de M. MOURGUES Christian du 10-11-2014 : participation proposée de 997.15 €, correspondant à 5 habitations à 199.43 €,
- Lettre de M. GATIGNOL Bruno du 20-11-2014 : participation proposée de 199.43 €,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le lancement des travaux,
- accepte la participation des usagers de Concorès à cette opération de travaux à hauteur des montants ci-dessus,
- autorise Madame la Présidente à émettre les titres de recettes à l'encontre des usagers cités ci-dessus une fois les travaux exécutés.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-157 : VENTE DES PARCELLES C16d et C17f DE LA ZONE DE LAFAGETTE AU SYDED DU LOT

Rapporteur : Christian LALANDE

Le SYDED du Lot, demeurant aux Matalines à Catus, souhaite réaliser la nouvelle déchetterie de Gourdon dans la zone de Lafagette et pour ce faire se porter acquéreur des parcelles C16d et C17f, d'une contenance de 22 366 m², au prix de l'euro symbolique.

L'avis du service des domaines, rendu le 08 octobre 2014, pour les parcelles avoisinantes, retient la valeur de 0,15 € par mètre carré.

Un procès-verbal de délimitation relatif au changement de limites de propriété a été rédigé par le cabinet de géomètre expert Agefaur pour la parcelle C16, donnant lieu à la désignation provisoire de C16d, et pour la parcelle C17, donnant lieu à la désignation provisoire de C17f.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 41 votes pour et 3 votes contre (Madame Paola Benastre, Pouvoir de Monsieur Patrice Maury à Madame Paola Bénastre, Monsieur Jean-Louis Constant) :

- autorise Madame la Présidente à procéder à la vente des parcelles C16d et C17f, d'une contenance totale de 22 366 m² au bénéfice du SYDED du Lot au prix de l'euro symbolique, frais de notaire et partie des frais de géomètre en sus,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-158 : ACQUISITION DES PARCELLES C62h et C63j DE LA ZONE DE LAFAGETTE A MONSIEUR JEAN CLAUDE SISTERNE

Rapporteur : Christian LALANDE

Dans le cadre de l'élargissement de la voie communale n°112, destinée à être l'accès principal de la déchetterie de Gourdon, la Communauté de Communes Quercy Bouriane souhaite acquérir les parcelles C62h et C63j de la zone de Lafagette, d'une contenance de 273 m² au prix de 0,15 € le mètre carré.

Un procès-verbal de délimitation relatif au changement de limites de propriété a été rédigé par le cabinet de géomètre expert Agefaur pour les parcelles C62, C63 donnant lieu aux désignations provisoires de C62h et C63j.

Les parcelles ont été bornées par le cabinet de géomètre expert Agefaur.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Madame la Présidente à procéder à l'acquisition des parcelles C62h et C63j, appartenant à Monsieur Jean-Claude Sisterne, d'une contenance totale de 273 m² au prix de 0,15 € le mètre carré, soit 40,95 €, frais de notaire et partie des frais de géomètre en sus,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-159 : VENTE DES PARCELLES C13a ET C16c DE LA ZONE DE LAFAGETTE A MONSIEUR JEAN-CLAUDE SISTERNE

Rapporteur : Christian LALANDE

Dans le cadre de l'élargissement de la voie communale n°112, destinée à être l'accès principal de la déchetterie de Gourdon, la Communauté de Communes Quercy Bouriane souhaite acquérir une bande de terrain des parcelles C62 et C63 de la zone de Lafagette, d'une contenance de 273 m² au prix de 0,15 € le mètre carré.

En contrepartie, Monsieur Jean-Claude SISTERNE, demeurant au Pech Peyroux au Vigan, souhaite se porter acquéreur des parcelles C13a et C16c de la zone de Lafagette, d'une contenance de 318 m², au prix de 0,15 € le mètre carré.

Un procès-verbal de délimitation relatif au changement de limites de propriété a été rédigé par le cabinet de géomètre expert Agefaur pour les parcelles C13, C16 donnant lieu aux désignations provisoires de C13a et C16c.

Les parcelles ont été bornées par le cabinet de géomètre expert Agefaur.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 43 votes pour et un vote contre (Madame Marie-Chantal Laurent) :

- autorise Madame la Présidente à procéder à la vente des parcelles C13a et C16c d'une contenance totale de 318 m² au bénéfice de Monsieur Jean-Claude SISTERNE au prix de 0,15 € le m², soit un montant de 47,70 €,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX -MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-160 : VENTE DU LOT N°17 DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA CROIX DE PIERRE A MONSIEUR LUDOVIC SOULHIE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Par une délibération du 30 avril 2014 (n°2014-081), le Conseil Communautaire décidait de procéder à la vente du lot n°17 d'une contenance de 2 929 m² au bénéfice de M. Ludovic Soulhie au prix de 12,00 € HT le m², soit un montant de 35 148,00 € HT, et validait le plan de recomposition de la zone.

Dans le cadre de la rédaction de l'acte de vente, il convient de joindre une délibération de l'assemblée précisant :

- le visa de l'avis des domaines,
- la mention du prix de vente TVA sur la marge comprise,
- la mention du coût historique (prix d'acquisition et frais d'acte) appliqué au lot vendu.

Considérant l'avis des domaines en date du 7 novembre 2014, estimant la valeur vénale du terrain à 12,00 € /m²,

Considérant le prix de vente TVA sur la marge comprise de 36 746,87 €,

Considérant le coût historique appliqué au lot vendu de 27 153,65 €,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 43 votes pour et un vote contre (Monsieur Jean-Louis Constant) :

- confirme le prix de vente de 12 € le m² compte tenu de l'avis des domaines rendu le 7 novembre 2014,
- précise le prix de vente TVA sur la marge comprise de 36 746,87 € ainsi que le coût historique appliqué au lot vendu de 27 153,65 €,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX - MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL - Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Philippe DELCLAU

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

Sortie provisoire de Monsieur Philippe DELCLAU

N°2014-161 : HOTEL D'ENTREPRISES - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ADMINISTRATIF D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC L'ENTREPRISE « BOIS ET MATIERES »

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Lors de ses délibérations n°2010-159 et n°2011-12, le Conseil Communautaire validait les loyers applicables aux locaux de l'Hôtel d'Entreprises de Cougnac. Ces délibérations prévoyaient le cadre suivant :

	Contrat initial 24 mois	Année N du renouvellement	Année N+1 du renouvellement
Atelier + bureau + sanitaires + sas	520 € HT	620 € HT	720 € HT
Atelier + sanitaires + sas	410 € HT	510 € HT	610 € HT
Atelier	390 € HT	490 € HT	590 € HT
Bureau + sanitaires + sas	130 € HT	230 € HT	330 € HT
Bureau	110 € HT	210 € HT	310 € HT

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

L'entreprise « Bois et Matières » est installée à l'Hôtel d'Entreprises depuis le 01/01/2011. Elle a occupé un Atelier + sanitaires + sas, pour un loyer mensuel de 410 € HT, pour une durée de 24 mois maximum, comme le prévoyait le contrat, arrivant à échéance au 31 décembre 2012.

Le chef d'entreprise a souhaité pouvoir bénéficier de 24 mois supplémentaires pour l'occupation de ces locaux et y ajouter l'occupation d'un bureau. Ce délai ainsi que l'occupation d'un lot complet Atelier + bureau + sanitaires + sas, pour un loyer mensuel de 520 € HT, lui ont été accordés par le Conseil Communautaire dans sa séance du 5 décembre 2012 (délibération n°2012-125).

L'entreprise souhaite pouvoir bénéficier, une nouvelle fois, de 12 mois supplémentaires pour l'occupation de ces locaux.

Pour prendre en compte les difficultés auxquelles les entreprises sont confrontées du fait de la crise économique, il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire le contrat d'occupation des locaux avec l'entreprise « Bois et Matières », sur la base du tarif initial d'entrée dans l'hôtel d'entreprises, soit 520 € HT pour l'occupation d'un lot complet.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 39 votes pour et 4 abstentions (Monsieur Michel Cammas, Monsieur Jean-Louis Constant, Madame Georgina Murray et Madame Sylvie Theulier) :

- valide le renouvellement du contrat d'occupation précaire de l'entreprise « Bois et Matières » au sein de l'Hôtel d'Entreprises de Cougnac pour une durée de 12 mois,
- valide un loyer mensuel de 520 € HT pour l'occupation d'un lot complet soit Atelier + bureau + sanitaires + sas,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Jérôme MALLEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

Retour de Monsieur Philippe DELCLAU

Départ de Monsieur Jérôme MALLEVILLE

N°2014-162 : RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Rapporteur : Pascal PAVAN

Dans le cadre de la compétence « action sociale », le Conseil Communautaire a validé la conclusion et le renouvellement d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Lot (CAF) et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Tarn Aveyron Lot (CMSA) lors de ses séances du 27 mars 2009 et du 15 décembre 2010. Le renouvellement du contrat se terminait le 31 décembre 2013.

Le Contrat Enfance Jeunesse est une convention d'objectifs et de cofinancement établie avec la CAF et la CMSA visant à soutenir financièrement les actions menées par la Communauté de Communes en direction de l'enfance et de la jeunesse.

La CAF propose un soutien financier à hauteur de 55% de la dépense restant à charge de la collectivité, sur plusieurs types d'actions et calculé en fonction des budgets établis chaque année. La MSA prend en charge 9,21% du montant versé par la CAF, plus 15% de majoration au titre des territoires ruraux, sous réserve de la signature de la prochaine convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 avec l'Etat.

Ce contrat comprend deux volets, un premier relatif aux actions jeunesse et un second pour les actions enfance.

Le volet « enfance » prend en charge :

- les Relais assistantes maternelles de Gourdon, Saint Germain du Bel Air et Le Vigan,
- la Crèche parentale « Ecoute s'Il Joue »,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- les Accueils de Loisirs Sans Hébergement 3 ans - 11 ans assurés par la MJC de Gourdon,
- les Garderies périscolaires des enfants de moins de 6 ans gérées par les Communes de Gourdon, Saint Germain du Bel Air, Uzech les Oules,
- les fonctions de coordination petite enfance assurées par l'éducatrice de jeunes enfants.

Les actions prises en charge dans le volet « jeunesse » sont les suivantes :

- les animations, séjours,
- le local « Espace Jeunes la Bicoque »,
- les dépenses d'investissement se rapportant au local « Espace Jeunes la Bicoque »,
- les fonctions de coordination jeunesse,
- la ludothèque du Vigan

Pour mémoire, la CAF du Lot a versé :

- 75 498.01 € au titre de l'année 2010,
- 70 817.15 € au titre de l'année 2011,
- 77 941.18 € au titre de l'année 2012,
- 90 650,29 € au titre de l'année 2013.

Pour le bon fonctionnement de l'ensemble des structures, il convient de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Lot et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord. Cette convention serait conclue pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

Outre la CAF, la CMSA et la Communauté de Communes, les parties signataires au contrat seront les Communes de Gourdon, Saint Germain du Bel Air et Uzech les Oules.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la conclusion d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Lot et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Jérôme MALLEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-163 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE DE CONCORES

Rapporteur : Pascal PAVAN

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires confronte nos communes rurales gestionnaires d'écoles à la difficulté de mobiliser des bénévoles motivés, aptes à assurer des temps d'activités périscolaires.

Afin de pallier à cette pénurie d'intervenants, la Commune de Concorès a sollicité la Communauté de Communes Quercy Bouriane afin qu'elle mette à sa disposition deux de ses animateurs à raison d'une heure par semaine, et ce, durant le premier trimestre de l'année scolaire 2014/2015. Cette collaboration s'avérant particulièrement fructueuse et bénéfique pour les enfants, la Commune de Concorès en a sollicité le renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014/2015.

Cette mise à disposition prévoit le remboursement, par la Commune de Concorès, de la rémunération des deux agents concernés, y compris les cotisations et contributions afférentes, au prorata temporis de leur intervention (cf convention jointe en annexe).

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
- valide la convention de mise à disposition de deux animateurs de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, auprès de la Commune de Concorès, dans les conditions ci avant présentées,
 - autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Jérôme MALLEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-164 : CONVENTION DE MISE EN PLACE D'ANIMATIONS AVEC LE COLLEGE LEO FERRE DE GOURDON

Rapporteur : Pascal PAVAN

Dans le cadre de l'action jeunesse, il est proposé de conclure une convention avec le collège Léo Ferré de Gourdon pour la mise en place d'animations auprès des élèves. Ces actions auront lieu les mardis et jeudis de 13h00 à 14h00, hors vacances scolaires et jours fériés et auront pour but de :

- proposer des jeux participatifs et collectifs,
- favoriser l'accès à la culture ludique,
- favoriser l'apprentissage des règles de la vie sociale et la gestion des rapports de force par l'intermédiaire du jeu.

Le personnel communautaire interviendra gratuitement auprès de la Cité Scolaire qui mettra à disposition les locaux et le matériel nécessaires. Les inscriptions seront gérées par les services de vie scolaire (cf convention en annexe).

La convention est applicable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la conclusion de la convention avec le collège Léo Ferré pour la mise en place d'animations auprès des élèves, dans les conditions présentées ci avant, et dont le contenu est joint en annexe,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Jérôme MALLEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

N°2014-165 : CONVENTION DE MISE EN PLACE D'ANIMATIONS AVEC LE LYCEE LEO FERRE DE GOURDON

Rapporteur : Pascal PAVAN

Dans le cadre de l'action jeunesse, il est proposé de conclure une convention avec le lycée Léo Ferré de Gourdon pour la mise en place d'animations auprès des élèves internes. Ces actions auront lieu les mercredis de 15h00 à 18h00, hors vacances scolaires et jours fériés et auront pour but de :

- investir le temps libre pour grandir et s'émanciper, contribuer à recréer la convivialité et l'échange dans un tissu social revivifié,
- contribuer à l'éducation de tous en proposant des activités artistiques et culturelles visant l'apprentissage et l'épanouissement dans une dimension individuelle et collective.

Le personnel communautaire interviendra gratuitement auprès de la Cité Scolaire qui mettra à disposition les locaux et le matériel nécessaires. Les inscriptions seront gérées par les services de vie scolaire. Néanmoins, une adhésion annuelle à la Bicoque sera facturée à la Cité scolaire par la Communauté de Communes Quercy Bouriane, afin de participer aux frais engendrés par la mise en place des animations. Cette adhésion est proposée au tarif préférentiel de 10,00 € par élève, au lieu de 12,00 € de tarif standard ou 16,00 € pour le « pass jeunes » (cf convention en annexe).

La convention est applicable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la conclusion de la convention avec le lycée Léo Ferré pour la mise en place d'animations auprès des élèves, dans les conditions présentées ci avant, et dont le contenu est joint en annexe,
- approuve la création d'un tarif de 10,00 € spécifique pour l'adhésion des élèves internes du Lycée de Gourdon, à La Bicoque,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel :

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Jérôme MALLEVILLE - Jean-François BELIVENT

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

Sortie provisoire de Monsieur Jean-François BELIVENT

N°2014-166 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ECOLE D'ANGLARS NOZAC POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LA RUCHE » DURANT LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Rapporteur : Pascal PAVAN

Suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane à une partie du périmètre de l'ancienne Communauté de Communes Haute-Bouriane au 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, du fait de ses compétences statutaires, est devenue gestionnaire des Accueils de Loisirs Sans Hébergement d'Anglars-Nozac et du Vigan.

Durant l'année 2013, la gestion de ces Accueils de Loisirs Sans Hébergement était déléguée aux communes sièges pour une période transitoire nécessaire à la réorganisation des ALSH communautaires.

A l'issue de cette période transitoire d'un an, il a été décidé de maintenir la gestion de l'ALSH du Vigan en régie communale dans le cadre d'une mise à disposition de services partagés, et de déléguer la gestion de l'ALSH d'Anglars-Nozac à la MJC de Gourdon.

Pour le bon fonctionnement de l'ALSH d'Anglars-Nozac, il convient que le service soit maintenu dans les locaux de l'école de la commune, particulièrement adaptés à l'accueil des enfants.

En conséquence, il est proposé de mettre en place une convention de mise à disposition de locaux entre la Commune d'Anglars-Nozac et la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Les pièces concernées par la présente mise à disposition sont la salle

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

d'activité, la salle de sieste, les sanitaires et le hall, le bureau, 2 préaux, le réfectoire de l'école ainsi que la cours de récréation comprenant ses jeux.

Les locaux précités seront mis à disposition de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, en contrepartie d'une compensation financière équivalente au remboursement des charges et consommables liés à l'usage de ces locaux par la MJC de Gourdon, et ce pendant les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Commune d'Anglars-Nozac et la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand :

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Jérôme MALLEVILLE - Bruno SABATIER

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

Retour de Monsieur Jean-François BELIVENT

Sortie provisoire de Monsieur Bruno SABATIER

N°2014-167 : CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE MASCLAT, LAMOTHE-FENELON, PAYRAC ET LOUPIAC ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR LE FINANCEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Rapporteur : Pascal PAVAN

La Communauté de Communes Quercy Bouriane, du fait de ses compétences statutaires, gère des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, sur le territoire, pour les enfants de 3 à 12 ans, fonctionnant les mercredis et les périodes de vacances scolaires. Ces structures sont amenées à accueillir des enfants des Communes de Masclat, Lamothe-Fénelon, Payrac et Loupiac, bien que ces collectivités ne fassent pas partie du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Il convient donc de demander aux Communes de Masclat, Lamothe-Fénelon, Payrac et Loupiac, une participation financière pour le financement des ALSH. Celle-ci se détermine, chaque année, selon le coût réel d'une heure d'accueil restant à charge de la Communauté de Communes Quercy Bouriane que multiplie le nombre d'heures d'accueil d'enfants des Communes concernées.

Le calcul de la participation s'appuie sur la transmission du bilan des données réelles de l'année N en année N+1.

Une convention de partenariat doit être établie entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et les Communes de Masclat, Lamothe-Fénelon, Payrac et Loupiac.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Elle portera sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat avec les Communes de Masclat, Lamothe-Fénelon, Payrac et Loupiac, pour le financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Jérôme MALLEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

Retour de Monsieur Bruno SABATIER

N°2014-168 : TAXE DE SEJOUR 2014 - TAXATION D'OFFICE

Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

En séance du 26 octobre 2006, le Conseil Communautaire avait décidé de mettre en place la taxation d'office pour les logeurs n'ayant pas fait leur déclaration de taxe de séjour.

La taxation d'office est basée sur une moyenne des recettes perçues par types d'hébergement et par capacité d'accueil.

Par délibération du 10 février 2010, le Conseil Communautaire avait institué une majoration de 50% à cette taxation d'office.

Il est proposé d'appliquer la même majoration de 50 % aux logeurs n'ayant pas fait leur déclaration de taxe de séjour au titre de l'année 2014.

Les recettes de taxe de séjour sont intégralement reversées à l'Office de Tourisme Intercommunal pour promouvoir le territoire.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 3 décembre 2014,

Madame Marie-Chantal LAURENT et Monsieur Léon-Bernard CLAESEN ne participent pas au vote.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le taux de majoration de 50% applicable aux logeurs n'ayant pas fait de déclaration de taxe de séjour au titre de l'année 2014,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 décembre 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE - Bernard BOYE - Michel CAMMAS – Pouvoir de Anne-Marie CHIMIRRI à Nadine SAOUDI - Jean-Louis CONSTANT - Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Christian LALANDE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Christian LALANDE - Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE - Georgina MURRAY - Nadine SAOUDI - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ - Pouvoir de Daniel THEBAULT à Marie-Odile DELCAMP - Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Pouvoir de Christian CHAVAROCHE à Fabienne CHARBONNEL - Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE - Jacqueline LEPOINT - Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE - Jean-Michel FAVORY - Françoise LAGRANGE - Christian LEGRAND - Daniel SOULADIE

Etaient absents : Jérôme MALLEVILLE - Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Gérard GAYDOU

Sortie provisoire de Monsieur Jean-Claude MAURY

N°2014-169 : DEFICIT DE CAISSE DE LA REGIE DE RECETTES DE L'ESPACE SOCIOCULTUREL DE ST GERMAIN DU BEL AIR - AVIS SUR LA DEMANDE DE CONSTATATION DE LA FORCE MAJEURE DE LA PART DU REGISSEUR TITULAIRE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

La régie de recettes de l'Espace socioculturel de St Germain du Bel Air a subi un vol par effraction, confirmé par le procès-verbal de vérification établi par Monsieur Jean-Marc BIZERN, comptable public assignataire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Le déficit de caisse consécutif au vol s'élève à 54 €.

Conformément au décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et aux dispositions de l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 pour les régies de recettes, un ordre de versement a été émis à l'encontre du régisseur titulaire, et ce, à concurrence du déficit constaté.

Le régisseur titulaire a sollicité un sursis de versement. Cette demande a été acceptée par l'ordonnateur.

Le régisseur titulaire a également sollicité constatation de la force majeure auprès de Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Il convient d'émettre un avis sur cette demande, avant décision de Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- émet un avis favorable quant à la demande de constatation de la force majeure formulée par le régisseur titulaire pour le déficit de caisse de la régie de recettes de l'Espace socioculturel de St Germain du Bel Air, d'un montant de 54 €, suite à un vol par effraction,
- valide la prise en charge sur le budget de la Communauté de Communes Quercy Bouriane de la totalité de cette somme, à savoir 54 €.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP